



Commission communale d'aménagement foncier  
de La Hague (ex-commission d'Urville-Nacqueville)

## **APPEL DE CANDIDATURES**

### **en vue du renouvellement des membres propriétaires**

Les propriétaires de biens fonciers non bâtis intéressés par l'aménagement foncier sur le territoire de la commune déléguée d'Urville-Nacqueville (commune de La Hague) sont informés qu'il va être procédé au renouvellement des membres siégeant en qualité de propriétaire dans la commission communale chargée des opérations.

Le conseil municipal de La Hague procédera à l'élection de trois titulaires et de deux suppléants lors de sa séance de décembre 2022.

Les candidats doivent jouir de leurs droits civils, avoir atteint leur majorité et, sous réserve des conventions internationales, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne. Ils doivent être propriétaire d'un bien foncier non bâti sur le territoire de la commune.

Les déclarations peuvent être rédigées sur papier libre ou sur les imprimés qui sont disponibles à la mairie déléguée d'Urville-Nacqueville.

La déclaration de candidature devra être adressée, en recommandé avec accusé de réception, à la mairie déléguée d'Urville-Nacqueville ou déposée à cette même mairie déléguée, contre récépissé, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Les candidatures devront avoir été enregistrées au plus tard le 4 novembre 2022 à 16 heures.

Des renseignements sur le rôle de la commission pourront être obtenus auprès des services du conseil départemental de la Manche (tél. 02 33 05 95 84).

Affiché le  
LE MAIRE